

Questions orales

Je crois que ce sera long et que des efforts considérables devront être déployés à cause de l'attitude déraisonnable adoptée par le gouvernement soviétique à la suite de cet incident.

M. Stevens: Comme la Chambre le sait, le ministre a parlé de la teneur de la note et on s'attend en général à ce qu'elle soit déposée sous peu.

L'APPLICATION DU PROTOCOLE CANADO-SOVIÉTIQUE SUR LES CONSULTATIONS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je voudrais poser ma deuxième question au premier ministre qui se souviendra que le 19 mai 1971, il a signé un protocole avec l'Union soviétique sur les consultations entre nos deux pays. L'article 2 de ce protocole semble s'appliquer au type d'incident qui s'est produit. Selon ce document, les deux pays doivent sans délai discuter des moyens à prendre. Des mesures ont-elles été prises en vertu de ce protocole? Y a-t-il eu des consultations avec les Soviétiques pour déterminer ce qui s'est effectivement passé et pour établir les causes de l'incident?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député n'est pas sans savoir que le premier ministre suppléant, le ministre d'État aux Relations extérieures, et ce fut la toute première réaction du gouvernement, a demandé au chargé d'affaires soviétique d'entreprendre des consultations pour obtenir des explications sur les circonstances de cette tragédie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a par la suite, en communiquant avec les autorités soviétiques à la fois ici et à Moscou, demandé la tenue de consultations; il a réclamé des explications, des dédommagements et il a pris certaines autres mesures propres au Canada.

LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse de nouveau au premier ministre. Étant donné que ces consultations n'ont de toute évidence pas eu lieu, le premier ministre nous dirait-il si, à son avis, les termes de l'accord ont été violés? En second lieu, renverra-t-il cet accord et tout accord qui peut s'y rapporter au comité permanent des affaires extérieures de la Chambre afin que celui-ci étudie attentivement, premièrement ce que le gouvernement a fait à cet égard et, deuxièmement, la réponse soviétique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, au fur et à mesure que l'Union soviétique donnera des réponses, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou le ministre suppléant, se feront un plaisir d'en informer la Chambre. A la lumière des commentaires du ministre il est évident que nous n'avons pas encore obtenu des réponses que

nous jugeons satisfaisantes, pas plus sur la question des dédommagements que sur les autres.

LA RESPONSABILITÉ DE L'UNION SOVIÉTIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le même sujet. L'Union soviétique a mis beaucoup de temps à se reconnaître responsable de cet acte de barbarie.

M. MacEachen: Elle ne l'a pas encore admis.

M. Broadbent: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me dit qu'elle ne l'a pas encore admis. Pourtant, je croyais qu'elle avait reconnu avoir abattu un avion.

Ma question, qui s'adresse au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a trait à la culpabilité. Est-ce que l'un ou l'autre pourrait dire à la Chambre si l'Union soviétique a, d'une façon ou d'une autre, admis la responsabilité morale de cet acte? Sinon, quelle mesure le gouvernement envisage-t-il pour obtenir un tel aveu?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, jusqu'à maintenant l'Union soviétique n'a pas accepté la responsabilité morale de son acte; elle n'a accepté aucune responsabilité. Elle a soigneusement évité d'accepter toute responsabilité. Elle a au contraire rejeté tout le blâme sur le gouvernement des États-Unis. C'est un des aspects les plus déprimants de la réponse des Soviétiques. Non seulement ils ont refusé d'admettre toute responsabilité, mais ils ont fait savoir au monde qu'ils recommenceraient si nécessaire. A mon avis, c'est là une attitude extrêmement rétrograde de la part de l'Union soviétique, à un moment où elle devrait reconnaître sa responsabilité et admettre sa culpabilité.

● (1440)

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES DÉDOMMAGEMENTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, c'est précisément parce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons l'impression que l'Union soviétique n'a pas reconnu sa culpabilité que je posais la question. Voici donc ma question suivante. Étant donné que le gouvernement a demandé compensation et demandé à l'Union soviétique de reconnaître sa culpabilité, étant donné également que le ministre vient de nous déclarer qu'elle ne le fera pas, quel espoir sérieux le ministre a-t-il d'obtenir des dédommagements pour les familles des victimes canadiennes? S'il n'y a pas compensation, qu'envisage de faire le gouvernement?